

Conditions Générales de ventes Villa Palmeraie Golf Agadir

Toute personne qui réserve à la Villa Palmeraie Golf Agadir reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales de vente.

1-Réservation :

Une réservation est conclue pour une période précise. Elle ne peut être anticipée ou prolongée sans notre accord. En cas d'annulation partielle du séjour, nous nous réservons le droit d'annuler la totalité de la réservation ou d'exiger le règlement de la totalité du séjour initialement réservé.

Check-in (arrivée) : la villa est mise à la disposition du client à partir de 15h00 le jour de l'arrivée.

Check-out (départ) : Sauf accord contraire, le client devra quitter la villa au plus tard 11h00 le jour du départ. (A défaut, nous nous réservons le droit de facturer une nuit supplémentaire). Dans le cas d'un départ imprévu ou d'une interruption de séjour, la Villa Palmeraie Golf Agadir devra être informé 24h avant le départ. La Villa Palmeraie Golf Agadir se réserve le droit de conserver l'intégralité du prix du séjour.

2-Confirmation de réservation :

La réservation ne sera ferme et définitive qu'après versement d'arrhes correspondant à :

Pour toute réservation effectuée de 60 à 30 jours avant la date de l'arrivée :

50 % du montant total du séjour à la confirmation ; Versement du solde 30 jours avant la date d'arrivée.

A moins de 30 jours de la date d'arrivée, nous vous demanderons le règlement du montant total de votre séjour au moment de la réservation.

Les avances ne sont pas remboursables.

3-Paiement

Les arrhes peuvent être payées :

Par PayPal (Paiement sur le site internet)

Par virement ou versement (les éventuels frais bancaires restant à votre charge)

Par chèque bancaire (uniquement pour les personnes ayant un compte-chèques bancaire au Maroc)

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales sauf accord écrit du loueur.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au loueur.

4-Dépôt de garantie

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie, dont le montant est de **300 Euro (3000 MAD)**, sera demandé. Ce dépôt est restitué le jour de départ, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

5-Rétractation / Annulation par le locataire

Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Toute annulation doit être notifiée par e-mail adressée à villa.pga@gmail.com.

En cas d'annulation, les arrhes seront conservées, quel que soit le motif invoqué :

- ✓ 60 à 30 jours avant la date de l'arrivée : 50% des arrhes seront conservées
- ✓ 30 jours de la date d'arrivée : 100% des arrhes seront conservées

En cas de no-show (une réservation non-annulée, client non présent) la Villa Palmeraie Golf Agadir se réserve le droit de conserver l'intégralité du prix du séjour.

Tout séjour entamé et interrompu avant son terme doit être payé dans sa totalité, quelle que soit la raison invoquée.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, l'acompte et le solde restent acquis au loueur. Dans ce cas le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa villa.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au loueur. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement.

6-Annulation par le loueur

Si le loueur n'est pas en mesure d'assurer la location, il sera reversé au locataire l'intégralité des sommes versées.

7-Entrée / Départ

Le jour de votre arrivée, nous vous accueillons de **15h00 à 18h00**.

Pour une arrivée en-dehors de ces horaires, nous vous remercions de nous contacter.

Si vous êtes retardés (ce qui peut arriver), vous devez impérativement nous en informer. Sans nouvelles de votre part à 18 h 00, nous considérerons que vous annulez votre réservation et nous pourrions disposer de la villa.

Le jour de votre départ, nous vous demandons de libérer la villa avant 11 h 00, afin que nous puissions préparer la Villa pour nos locataires suivants.

8-Utilisation des lieux

Vous vous engagez à être respectueux de l'environnement ; à veiller à ne pas gêner les autres occupants et à respecter les règlements internes de la Villa Palmeraie Golf Agadir.

Un inventaire est fourni et signé par le locataire et le loueur à l'arrivée et au départ de la villa.

Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

Le locataire est tenu de :

Ne rien faire qui, de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage,

Occuper les lieux personnellement et ne pouvoir en aucun cas sous-louer même gratuitement, ni céder ses droits à la présente location,

Ne pouvoir sous aucun prétexte entreposer des meubles meublants exception faite pour le linge et menus objets,

Ne faire aucun changement ou modification dans la disposition des meubles et des lieux,

N'introduire aucun animal familier ou NAC dans le gîte loué,

Laisser exécuter pendant la location dans les lieux loués, les travaux dont l'urgence manifeste ne permet pas leur report,

Entretenir les lieux loués et les rendre en bon état de propreté en fin de jouissance. Des frais de ménage pourront être demandés en supplément malgré le fait qu'ils soient compris dans le forfait si le gîte est rendu dans un mauvais état,

Informier immédiatement le loueur ou son représentant de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués même s'il en résulte aucun dommage apparent,

Répondre des dégradations et pertes qui arrivent par son propre fait ou par le fait des personnes l'accompagnant pendant la jouissance des lieux,

Il est strictement interdit de fumer dans toutes les pièces de la maison, y compris dans les chambres (même fenêtre ouverte).

Vous vous engagez à rendre la villa en parfait état à la fin du séjour et à déclarer et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont vous pourriez être responsable (y compris les odeurs de cigarettes).

Les enfants évoluant au sein de la maison sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

9-Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le loueur peut refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à notre initiative, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé. Le départ de l'ensemble de votre groupe sera considéré comme une annulation.

Toute modification ou rupture du contrat sera en conséquence considérée à l'initiative du client.

10-Piscines

La piscine n'est pas surveillée et les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Les parents devront donc être vigilants et respecter les mesures de sécurité comme par exemple la fermeture du volet de la piscine si les parents ne sont pas en présence de leurs enfants.

11-Animaux de compagnie

Bien que nous les aimions beaucoup, nous n'acceptons pas les animaux dans la Villa Palmeraie Golf Agadir.

Le refus de vous recevoir accompagné d'un animal ne peut être assimilé à une modification ou une rupture de contrat de notre part et ne donnera lieu à aucun remboursement. Votre départ sera considéré comme une annulation.

12-Assurance

Le locataire est responsable de tous dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance.

Assurance incendie : Le locataire déclare être couvert pour de tels risques par son assurance incendie personnelle (assurance villégiature). A défaut, le locataire s'engage à souscrire un contrat couvrant ce risque.

Assurances Responsabilité Civile Familiale (vie privée) : Le locataire déclare être couvert par une RC familiale.

Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dégâts, pertes ou vols des biens personnels apportés par le locataire ou les personnes qui l'accompagnent.

13-Réclamation

Toute réclamation doit être envoyée au bailleur par e-mail dans un délai de 8 jours après la fin du séjour. Les pièces justificatives doivent être jointes.

En cas de problème technique, sur les équipements de loisirs (piscine...), les propriétaires ne seraient être tenus responsables et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de litige, seule la compétence du Tribunal d'Agadir est reconnue.



14-Loi applicable

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi marocaine. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. Les litiges relèveront de la compétence exclusive des juridictions marocaines.